

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JUILLET 2019

Editorial

Chères Vétrozaines, chers Vétrozains,

Une fois n'est pas coutume, c'est une plume féminine qui s'adresse à vous.

Depuis quelque temps déjà, l'Arrêt du Tribunal Fédéral du 7 décembre 2017 sur la gratuité de l'école fait parler de lui. En mai dernier, le Canton du Valais a pris position : dès la rentrée scolaire 2019-2020, la scolarité obligatoire sera gratuite. Le Canton s'est basé sur un coût moyen forfaitaire minimal de 300 francs par élève. Il octroiera une subvention forfaitaire de 90 francs par élève pour tous les degrés de 1H à 11 CO, ce qui correspond à une participation de 30 %. Le reste, soit 210 francs, sera à la charge des communes. Ce montant de 300 francs comprend 60 francs pour les fournitures scolaires (crayons à papier, ciseaux, gommages, ...), 120 francs pour le matériel de classe et d'école (livres, photocopies, cahiers...) et 120 francs pour les activités culturelles et sportives en lien avec le Plan d'études romand (PER). Le matériel personnel (sac d'école, pantoufles, matériel de gymnastique et de natation....) ainsi que les doublures et étiquettes de livres et de cahiers resteront à la charge des parents.

Pour rappel, depuis la rentrée 2017-2018, la Commune de Vétroz offre déjà la gratuité du matériel scolaire, de certaines fournitures scolaires et des activités culturelles et sportives.

Nous sommes également à l'écoute des jeunes qui sont notre avenir et qui se préoccupent de notre planète. Nous avons donc décidé que dès la rentrée prochaine, le transport des élèves de 7-8 H serait supprimé. La Commune

de Vétroz apportera ainsi sa contribution au bien-être de nos enfants en améliorant son empreinte écologique et supprimant un service devenu superflu.

N'oubliez pas que les jeudis, vendredis et samedis du 2 août au 14 septembre 2019, Vétroz vivra à l'heure russe grâce à la troupe du Théâtre de la Grappe qui nous présentera son spectacle en plein air « Samo Oubitsa ». Nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreuses et nombreux.

A toutes et à tous, une belle période estivale !

Lydia Moix
Conseillère municipale



DANS CE NUMÉRO

Jubilaires	2
Fête nationale à la Tour Lombarde	2
Plan de scolarité 2019/2020	3
Informations transport scolaire	3
Commission culturelle	4
Suisse bouge	5
Rentrée ASOV	6
5 ans de l'ASOV	6
Agenda des manifestations - 2ème semestre 2019	7
Retour sur la fête des voisins	8
Intégration - Cours de français et remise des attestations	8
Bibliothèque	9
Don de l'APEV aux écoles	9
Aménagement du territoire	10
Déchets alimentaires - bilan	10
Décisions du Conseil municipal - 2ème trimestre 2019	11
Restriction d'arrosage avec l'eau potable	12
Personnel communal	13 - 14
Comptes 2018	15 - 16

JUBILAIRES

Une délégation du Conseil municipal s'est rendue auprès de Mme Angela Fiorini à l'occasion de son 90ème anniversaire, le 18 mai dernier. Originnaire de la plaine du Pô, elle est arrivée en Suisse à 18 ans, et vit actuellement chez sa fille Elsa Neuenschwander.



Mme Fiorini Cammi Angela - 18.05.1929



Mme Eline Ostertag - 07.04.1929

Le 7 avril dernier, Mme Eline Ostertag fêtait ses 90 ans. Ce fut l'occasion à Madame Ostertag d'expliquer au Président de la commune, M. Olivier Cottagnoud, la vie de gens du voyage Yéniches durant le 20ème siècle.

Le 19 mars dernier, Mme Georgette Guex a fêté ses 90 ans. Ce fut l'occasion au Conseil municipal d'apporter ses vœux et de rendre visite à la voisine de la maison de commune.



Mme Guex Georgette - 19.03.1929

ON SE MET SUR SON 31 À LA TOUR LOMBARDE !

Tu cherches un endroit où passer la Fête nationale, seul(e) ou en famille ?

Tu cherches un lieu de détente, où tu peux te désaltérer, te restaurer et partager un moment agréable ?

Alors mets-toi sur ton 31... ou décontracté et rejoins-nous sur la place de la Tour Lombarde le mercredi 31 juillet dès 18 h.

Tu pourras profiter d'un lieu convivial au son de la fanfare l'Edelweiss qui nous fera l'honneur d'animer le début de la soirée suivie de multiples animations prévues à cet effet dont une prestation des Tambours de Conthey.

Cette fête est aussi l'occasion de déguster différents crus des caves de la commune, accompagnés d'une raclette ou d'une grillade, le tout préparé et servi par les bénévoles des multiples sociétés de la commune de Conthey. Tout est mis en place pour que la soirée se déroule dans des conditions optimales.

Viens découvrir l'orateur de la soirée, Léonard Evéquo, coordinateur Agglo Valais central juste avant de lever les yeux au ciel et profiter du feu d'artifice. La suite de la soirée, labellisé FIESTA pour que la fête soit belle, fera place au bal jusqu'au petit matin avec Edy Putallaz.

Alors, convaincu ?

A poster for the 'Fête Nationale' in Conthey. The top part has the text 'Place de la Tour Lombarde dès 18 h' and 'FÊTE NATIONALE' in large, stylized letters. Below that, it says 'Conthey' and 'Mercredi 31 juillet 2019'. The main image shows a church at night with fireworks exploding in the sky. A 'Fiesta' logo is in the bottom right corner. At the bottom, there is a list of activities: 'ANIMATION MUSICALE' (Fanfare Edelweiss, Les Tambours de Conthey, Bal avec Edy Putallaz), 'STANDS', and 'ORATEUR' (Restauration et boissons, Léonard Evéquo).

Suivez les dernières informations sur notre page Facebook et partagez-la un maximum : <http://www.facebook.com/31juilletconthey>

ÉCOLES

PLAN DE SCOLARITÉ 2019-2020

Début des cours : lundi 19 août 2019
Fin des cours : vendredi 19 juin 2020

Automne

début des congés : mercredi 23 octobre 2019 à midi
reprise des cours : lundi 04 novembre 2019 le matin

Noël

début des congés : vendredi 20 décembre 2019 le soir
reprise des cours : lundi 06 janvier 2020 le matin

Carnaval

début des congés : vendredi 21 février 2020 le soir
reprise des cours : lundi 02 mars 2020 le matin

St-Joseph

jeudi 19 mars 2020

Pâques

début des congés : jeudi 09 avril 2020 le soir
reprise des cours : lundi 20 avril 2020 le matin

Ascension

début des congés : mercredi 20 mai 2020 à midi
reprise des cours : lundi 25 mai 2020 le matin

Pentecôte

lundi 01 juin 2020

Fête Dieu

jeudi 11 juin 2020

INFORMATIONS TRANSPORT SCOLAIRE

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 mars 2019, le Conseil communal a pris position au sujet de l'organisation du transport scolaire pour les élèves de Vétroz.

Une réflexion a été engagée afin

1. de confirmer la volonté d'encourager les habitants et plus particulièrement les enfants à se tourner vers la mobilité douce par l'intermédiaire des déplacements à pied, à vélo ou à trottinette ;
2. d'assurer une sécurité maximale pour ces types de déplacements;
3. de permettre une prise en charge par du transport scolaire en cas de nécessité;
4. de maîtriser les coûts liés aux déplacements des élèves.

Pour les élèves du Cycle 1, la proximité entre le lieu de scolarisation et le lieu de domicile permet de privilégier les déplacements à pied. Une exception est cependant faite pour les élèves scolarisés au bâtiment des Plantys mais fréquentant l'unité d'accueil pour écoliers (Éscale). Pour ces derniers, une prise en charge par les bus du transport scolaire est nécessaire.

Au Cycle 2, l'organisation actuelle du transport permet une prise en charge adaptée aux besoins des élèves de 5H et 6H. Le constat est quelque

peu différent pour ceux de 7H et 8H car l'usage a démontré que la mise en place d'un transport scolaire n'est absolument pas nécessaire.

Plusieurs raisons expliquent ce constat.

1. Peu d'inscriptions : seuls un tiers des élèves utilisent leur droit au transport et un bon nombre d'entre eux ne l'utilisent qu'occasionnellement;
2. Autonomie : à cet âge, les enfants disposent de la maturité nécessaire pour se déplacer de manière autonome et préfèrent être accompagnés par des camarades;
3. Gain de temps : le départ de la maison est retardé et le retour à la maison avancé sachant que les enfants effectueront des trajets directs sans perte de temps aux arrêts du bus.

Compte tenu de ces éléments, il a été décidé que, dès la prochaine rentrée, les élèves de 7H et 8H seront tenus d'organiser leurs déplacements de manière individuelle tout en privilégiant le regroupement en chemin avec d'autres camarades.

Je profite de ce moment de lecture pour souhaiter à tous nos citoyennes et citoyens une agréable période estivale et vous apporte mes meilleures salutations.

Pour les Ecoles
Thierry Evéquo, Directeur

COMMISSION CULTURELLE

Appel à nos sens

Pour notre deuxième rencontre, nous avons fait appel à notre sens du toucher. Nous avons plongé « nos mains dans le pétrin ». Les enfants comme les adultes ont pu mettre la main à la pâte en confectionnant leur propre pain. Monsieur Salvatore Cirillo de l'Art-Bio, était notre maître d'apprentissage du jour. Il nous a également préparé un échantillonnage de préparations salées et sucrées que nous avons dégusté durant la cuisson de nos produits.



Le samedi 11 mai, pour notre troisième événement, Jean-Michel et Guillaume Mayor nous ont accueilli dans leur « Essencier » à Icoigne afin de nous faire découvrir et partager leur passion pour les plantes et en particulier pour les essences des plantes. Notre odorat a découvert les « senteurs des trésors de la nature » à travers les visites des cultures et lors de la distillation à l'aide d'un alambic géant à feu de bois.

Vous trouverez les photos de ces deux ateliers sur le site internet de la Commune <http://www.vetroz.ch/fr/>



Dans son édition en ligne du 6 mai dernier et papier du 7 mai, le Nouvelliste a consacré un article à notre saison « Appel à vos sens ». La commission culturelle est fière de la reconnaissance de son travail et je profite de l'occasion pour remercier Gisèle Philipoz et Maude Thomas, les deux autres membres de la commission. Notre commission existe grâce à tous les participants fidèles qui nous accompagnent durant nos découvertes : un grand merci à eux

Après une pause estivale, nous nous retrouverons le vendredi 11 octobre 2019 afin de mettre nos oreilles à contribution.

Je vous souhaite un bel été et au plaisir de vous retrouver cet automne.

*Pour la commission culturelle
Lydia Moix, présidente*

SUISSE BOUGE

Bravo Vétroz !!!

Il n'y a qu'un mot à dire pour cette Suisse Bouge 2019, c'est BRAVO !!

Pour cette troisième édition du duel intercommunal de la Suisse Bouge, Vétroz s'est mesuré à la Suisse entière ! Nous avons accumulé 537'233 minutes de mouvement durant tout le mois de mai. Et nous avons ainsi battu notre record de l'an dernier avec plus de 15'000 minutes de différence ! Nous sommes arrivés troisième dans le classement national ! C'est une grande victoire pour une petite commune comme Vétroz. C'est grâce à un programme d'activités varié mis en place par les sociétés locales, sportives, culturelles et des particuliers que nous avons atteint ce score ! Alors bravo à vous tous !!!



Un grand merci à ceux sans qui la manifestation n'aurait pas eu lieu:



- Vétroz Amis Gymnastes
- Club d'Athlétisme de Vétroz
- L'APEV
- Natfit Center
- La fanfare de l'Union
- L'UniPop
- Party-Foot
- Les Structures de l'Enfance
- Les écoles
- L'ASOV
- Les Pompiers de la Lizerne



Mais également des particuliers qui ont donné de leur temps pour cette manifestation, Yann Disière, Nadine Rossier, Hatice Minnig.



Un merci également au comité d'organisation qui s'est réuni à plusieurs reprises pour mettre sur pied un programme qui convienne à toutes et à tous. Merci à tous les bénévoles qui se sont donnés à 300% durant l'Escape Vétroz et durant la fête de clôture ! Sans vous, les manifestations en question n'auraient pas eu lieu ! Alors encore merci !

Nous sommes déjà au taquet pour l'année prochaine et vous réservons plein de surprises. Réservez déjà le mois de mai pour bouger avec nous ! Et si vous voulez faire partie de l'aventure Vétroz bouge en donnant un coup de main pour l'organisation ou créer de nouvelles activités n'hésitez pas à prendre contact avec Nathalie Zanardini, asov@vetroz.ch, coordinatrice du projet.

*Pour l'ASOV
Nathalie Zanardini, responsable*

RENTRÉE ASOV

ASOV
Animation Socioculturelle de Vétroz

ESPACE JEUNES

Point Infos JEUNESSE

BUS ANIM

Qu'est-ce que c'est ?
L'ASOV a été mise en place en début 2014 et s'adresse à la population vétrozaine mais principalement aux jeunes de 10 à 20 ans. Les jeunes peuvent venir librement participer aux activités, créer des projets ou simplement y passer un moment de partage en compagnie d'autres jeunes et de l'animatrice socio-culturelle, des moniteurs ou des bénévoles. L'ASOV a également comme objectifs de développer les loisirs et la culture sur le plan social à travers des activités ludiques, éducatives et culturelles de tout genre.

En gros l'ASOV c'est:

- un lieu pour s'exprimer, échanger des idées et des opinions
- s'amuser, profiter de son temps libre tout en s'épanouissant
- être acteur de ses loisirs, de sa vie
- découvrir et partager de nouveaux horizons
- partager des moments uniques...

Infos et contact:
Nathalie Zanardini
079 937 84 06
asov@vetroz.ch

facebook
ASOV Vétroz

Instagram
animation_vetroz

Où est quand ?
Rue de l'Eglise 14
Les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00 de novembre à avril,
un samedi sur deux de 17h00 à 22h00 pour les jeunes dès le cycle.

C'est un lieu d'accueil ouvert aux jeunes de 10 à 20 ans, qui permet de pratiquer des activités, de faire des rencontres, de se détendre, avec à disposition un billard, un baby-foot, un coin canapé, une buvette, des jeux de sociétés, des jeux vidéo...

C'est un lieu participatif et collaboratif! En mettant en place des projets qui émanent directement des jeunes. L'idée c'est de réfléchir ensemble pour réaliser vos envies.

ESPACE JEUNES

Où et quand ?
Sur les différentes places de la commune (suivant le programme)
Les mercredis après-midi de 14h00 à 17h00 de septembre à octobre et d'avril à juin.

C'est un Espace Jeunes mobile ouvert aux jeunes de 10 à 20 ans, car quand il fait beau, on préfère être dehors. L'ASOV vient à votre rencontre.

L'accompagnement de projets des jeunes se fait également au Bus Anim, que ce soit sportif, artistique, culturel, humanitaire, ... Vous avez à disposition des jeux d'extérieurs comme des ballons de foot, basket, des cannes d'uni hockey, un mini billard, un baby-foot, des jeux de sociétés...

L'animatrice est également présente pour t'aider dans tes docs, tes études, recherche de métiers, de jobs (CV, lettre de motivation), si tu as des soucis de santé, dans ta famille ou à l'extérieur, et même si tu as juste envie de parler sans que tout le monde le sache. Tu peux la contacter par mail, message facebook ou instagram

Point Infos JEUNESSE

Les vacances scolaires:
Durant les vacances scolaires un programme spécial est mis sur pied avec les jeunes pour les jeunes. Le flyer est distribué aux arrêts de bus ainsi que dans la cour d'école de Bresse avant chaque vacance scolaire.

Tu as une idée de projet ?
Si tu as envie d'organiser une fête, une sortie, des tournois ou autre, que tu sois seul ou en groupe, tu peux venir trouver l'animatrice qui t'aidera à mettre en place ton projet.

5 ANS DE L'ASOV Save the date

Wow déjà 5 ans que l'ASOV a fait son apparition dans les rues de Vétroz et que l'animatrice travaille auprès des jeunes de 10 à 20 ans, mais également avec tous les habitants de la commune. Pour passer ce cap, l'ASOV organise une fête le 21 septembre 2019!

Au programme :

L'inauguration du nouveau local des jeunes baptisé « Espace Jeunes » et l'inauguration du nouveau look du Bus Anim ! Ces deux lieux sont entièrement dédiés à la jeunesse de Vétroz. Il y aura également des ateliers créatifs, des démonstrations de danses, des concerts, une petite grilade participative, etc. organisés et gérés par les jeunes de Vétroz.

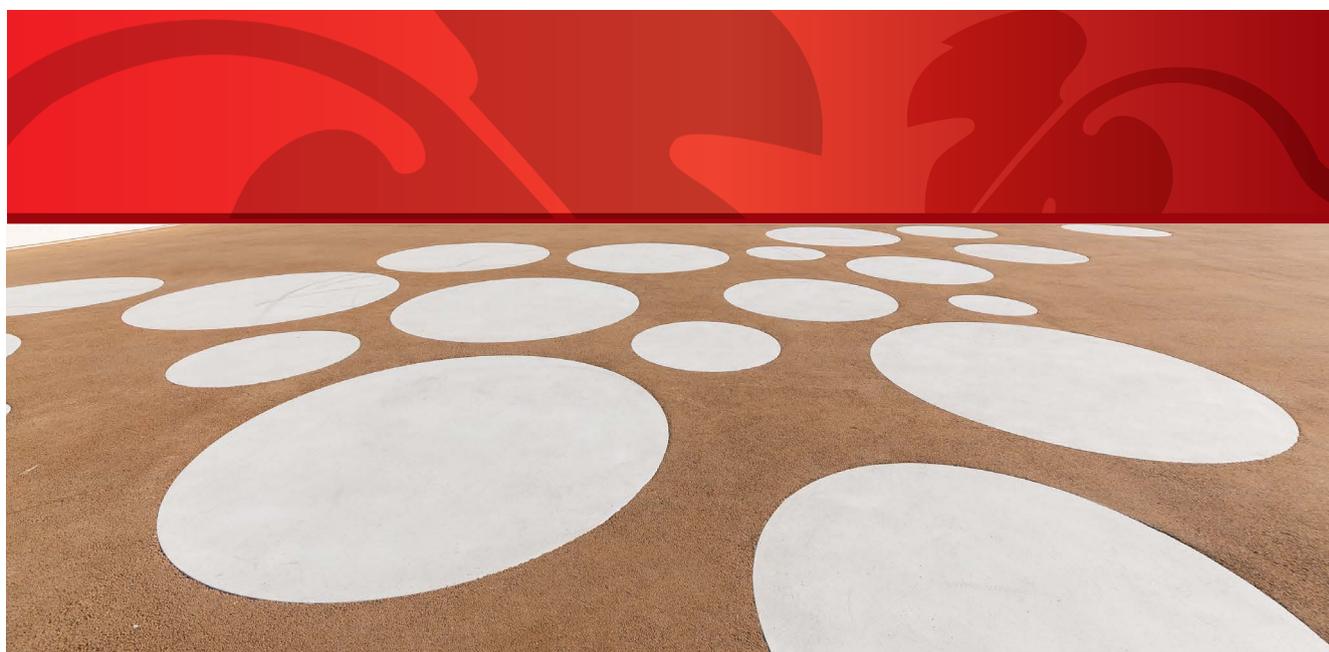
Alors on compte sur vous (jeunes et moins jeunes) pour venir nous voir le 21 septembre, découvrir tout ce que l'ASOV met en place pour la population vétrozaine.

Le programme définitif sera officiellement présenté en août. Faites-lui bon accueil lorsque vous le recevrez dans votre boîte aux lettres.

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019



Pour l'ASOV
Nathalie Zanardini, responsable



© Studio Bomardot

AGENDA - 2ème semestre 2019

JUILLET

- 15-19 Summer camps - FC Vétroz / FC Sion
- 25 60+ Marche à Ayent
- 27 Tambours – concert de fin de camps du JUKA
- 31 Fête nationale - Tour Lombarde

AOÛT

- dès le 2 août les jeudi – vendredi – samedi : www.vetrograd.ch
- 2-6 Camp musical – Fanfare Concordia
- 3-9 Camp musical – fanfare Union
- 6 Concert d'été camp musical, Concordia
- 18 Sortie d'été Ski Club
- 22 Marche à Champex - 60+
- 29 Reprise des cours unipop

SEPTEMBRE

- du 5 au 14 TGV dès le 2 août les jeudi – vendredi – samedi : www.vetrograd.ch
- 1 Fête patronale et paroissiale de la Madeleine
- 3 Assemblée générale du Choeur-mixte
- 5 TGV Reprise des cours de théâtre pour enfants au local du TGV
- 7 Grimpe des Bédjuis, CAV
- 15 Journée de remerciements bénévoles TGV
- 19 Balade en car dans le Lavaux et excursion au cœur du vignoble avec le petit train panoramique - 60+
- 20 Journée à pied à l'école APEV
- 21 CAV - meeting disque et raclette Plantys
- 23 Assemblée générale FC

OCTOBRE

- 5 Vente-échange APEV – Salle des Plantys
- 8 APEV – conférence à Ardon par M.Pierre Vianin : Thème « tâches à domicile »
- 11 Assemblée générale VAG
- 12 Championnats vétrozains d'athlétisme CAV

- 14 Assemblée générale APEV
- 19 Ça mousse à Vétroz – 3ème édition
- 24 60+ Brisolée avec les 4 communes des Coteaux du Soleil
- 24-27 Grimentz camp ATFVR valais romand
- 26 Assemblée cantonale des musiques
- 26 Fête du Foot FC Vétroz

NOVEMBRE

- 8 Assemblée générale Ski Club
- 9 Souper du Choeur-mixte
- 10 Assemblée UCC (Chorales du centre) Choeur mixte
- 15 Assemblée Générale CAV
- 15-17 50ème anniversaire des Tambours
- 16 Bricollage de Saint-Martin
- 17 Loto FC
- 21 60+ Conférence mémoire à la salle paroissiale
- 29 vin chaud VAG

DÉCEMBRE

- 3-10-17 Messes de l'Avent dans les quartiers – Conseil Pastoral
- 7 Champ. Valaisan fanfare Concordia – Creusets - Sion
- 7 Téléthon : Amicale des Sapeurs-pompiers de Vétroz
- 8 Fête des jubilaires de mariage (à Ardon)
- 12 60+ Assemblée générale et repas de Noël à la salle paroissiale
- 14 Noël au village - APEV
- 21 Concert de Noël des Fanfares & remise des mérites sportifs et culturels
- 26-29 Cours OJ – Ski Club

TGV

- Place des vigneron dès 18h00 ouverture des cantines repas, boissons, animation, ambiance Russe
- Place du Four dès 20h45 – Samo Oubitsa - Tragi-comédie de Nicolaï Erdman

FÊTE DES VOISINS

La Fête des voisins a eu lieu le 24 mai 2019 dans toute la Suisse. Le district de Conthey a accueilli plus de trente fêtes regroupant environ 700 personnes. Sur la commune de Vétroz, une dizaine de fêtes de quartier a été organisée avec la participation d'environ 150 personnes.

Le principe était simple : chaque habitant a invité ses voisins à partager un moment convivial, en toute simplicité à la date fixée. Pour toute inscription de festivités entre voisins, la commune et le service d'intégration vous offrent un cornet de fête contenant des ballons, des cartes d'invitation, des

affiches, des t-shirts, ainsi qu'un petit cadeau de la part du conseil communal. L'état d'esprit de cette initiative se résume en trois mots: simplicité, convivialité et solidarité.

Vu le succès de cette édition, nous vous invitons l'année prochaine au mois de mai à vous inscrire auprès de la commune de Vétroz afin de passer un bon moment en compagnie de vos voisins. Voici un aperçu de l'édition de cette année.

*Pour l'ASOV
Nathalie Zanardini, responsable*



Apprendre le Français

learn French Вивчення французької мови 学法语 Fransızca öğrenmek

imparare il francese bartaan Faransiis Изучение французского языка

aprender francês

Apprendre la langue est le début de toute intégration !

Des cours de français pour les adultes migrants ont lieu à Vétroz, Ardon, Conthey et Nendaz toute l'année.

Les élèves, qui doivent habiter sur l'une des cinq communes du district, peuvent suivre un cours par semaine d'une durée d'1h30.

Du lundi soir au vendredi, différents niveaux sont enseignés (débutant, moyen et avancé). La priorité des cours est donnée à la compréhension et à l'expression orale afin que les personnes puissent se débrouiller dans leur vie quotidienne.

Ces cours s'adressent à la population adulte migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours n'est pas accessible financièrement. Le coût de l'inscription annuelle est de 100 CHF.

Vous êtes intéressé-e-s par les cours de français? Vous pouvez encore vous inscrire pour l'année scolaire 2019-2020, qui débutera au mois de septembre 2019.

Pour s'inscrire :

- Imprimez et remplissez le formulaire d'ins-

cription sur le site internet de la commune de Vétroz: www.vetroz.ch

- Ou contactez Mme Nathalie Zanardini par téléphone au 027/345.37.85 ou par mail à nathalie.zanardini@vetroz.ch

50 personnes ont reçu l'attestation des cours de français lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 14 juin dernier. Bravo aux personnes suivantes qui vivent sur la commune de Vétroz et qui ont reçu l'attestation des cours de français pour l'année 2018/2019 :

- M. SILVERIO VARANDAS BORGES MINAS
- MME GRAZIA PALERMO
- MME NOÏ DAYER
- M. RUI FILIPE FERNANDES OLIVEIRA
- MME MARIA DE FATIMA FERNANDES BRAGA
- MME BIRSENA ALIU
- MME MARIA DA CONCEICAO ALVES COSTA
- MME BESARTA ASANI
- M. FESEHAYE GEBREMEDHIN
- M. ABDUL KARIM ALSALEH

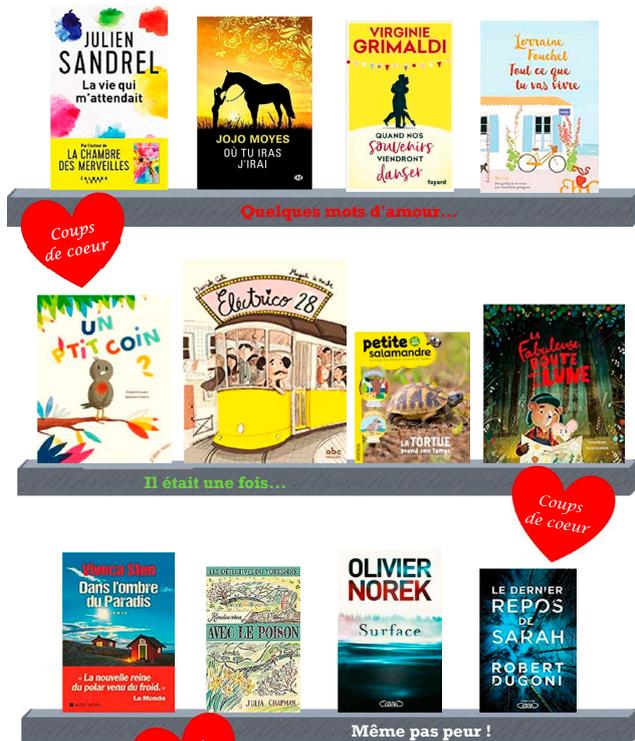
*Pour le service de l'intégration
Nathalie Zanardini, responsable*

BIBLIOTHÈQUE

Comme vous, la bibliothèque est presque en vacances et se met à l'horaire d'été

du 24 juin au 18 août 2019, ouverture tous les lundis de 16h00 à 20h00.

Au fil des pages de votre été...



les coups de cœurs de vos bibliothécaires préférées

Histoires
pour petits enfants et leurs parents

ANIMATION de 9h30 à 10h30 gratuite et sans inscription

Historias para as crianças e seus pais
Tregime per fëmijët e vegjël dhe prindërit e tyre
Stories for young children and their parents
Cuentos para niños pequeños y sus padres
Racconti per i bambini ei loro genitori

Dates
3 et 17 septembre 2019
8 et 22 octobre 2019
5 et 19 novembre 2019
3 et 17 décembre 2019

Rendez-vous à la bibliothèque communale
Rte de l'Abbaye 42
1963 Vétroz

Atelier lecture deux mardis par mois à la bibliothèque

Bibliothèque communale - Rte de l'Abbaye 42 - 1963 Vétroz - 027 345 37 84 - bibliotheque@vetroz.ch - vetroz.bibliovs.ch

Retrouvez dès le mardi 3 septembre 2019, de 9h30 à 10h30, les ateliers-lecture, avec notre pétillante animatrice Dominique, en partenariat avec le Service régional à l'intégration.

Excellente lecture et bel été à tous ! À très vite !
Alexandra, Carole, Nathalie et Gisèle
www.vetroz.bibliovs.ch - 027 345 37 84

DON DE L'APEV AUX ÉCOLES

Lors de la dernière commission scolaire, l'APEV a eu le plaisir de remettre au directeur des écoles, M. Thierry Evéquo, le chèque de CHF 2'500.00 correspondant aux bénéfices récoltés lors du Noël au Village 2018.

Ce montant sera attribué pour la mise en place d'activités ou projets particuliers. Nous tenons également à remercier toutes et tous qui ont contribué au succès de cette belle journée.

L'APEV



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE ÈRE

Approuvé le 1er mai 2019 par le Conseil fédéral, le plan directeur cantonal développe déjà ses premiers effets. Il impose notamment aux communes valaisannes de définir un périmètre d'urbanisation (PU) fixant les besoins de développement d'ici à 2050. Les exécutifs ont jusqu'au 30 avril 2021 pour rendre leur copie. Moins de deux ans.

Vétroz a décidé d'empoigner immédiatement le taureau par les cornes.

Une commission a donc été constituée. Elle a siégé pour la première fois le 21 mai.

Comme d'autres communes qui ont connu une importante croissance démographique, Vétroz ne se trouve pas dans une situation qui lui imposerait des dézonages. Au contraire. Nos besoins théoriques à 15 ans sont supérieurs d'environ 20 hectares aux surfaces actuellement disponibles. Nous n'aurons toutefois pas la possibilité – ni la volonté, d'ailleurs – d'ouvrir autant de terrains à la construction. Sur l'ensemble du canton, les communes en situation de «manco», comme Vétroz, auront à se partager, à terme, environ 50 hectares au total selon les premières informations en provenance de Berne. Notre portion sera forcément congrue, d'autant que les critères d'extension sont extrêmement stricts.

Les travaux de la commission PU consisteront donc à établir un diagnostic du territoire communal et formuler des objectifs stratégiques dont les axes seront présentés à la population vétrozaine au cours d'une séance d'information qui devrait se

tenir durant le premier semestre 2020. Les observations qui ne manqueront pas d'être faites nous permettront d'affiner notre projet de PU puis de la faire valider par l'exécutif communal. Ce document est à considérer comme la première étape du réexamen de notre plan d'affectation des zones (PAZ). Il nous servira de guide avant d'entamer la révision de notre PAZ à proprement parler ainsi que celle de notre Règlement Communal des Constructions et des Zones (RCCZ). Notre objectif, ambitieux, est de boucler cette marche forcée en 2023 pour obtenir une homologation en 2024. Soit bien avant l'échéance du délai fixé par le canton.

*Pour la commission PU
Fabrice Germanier, président*

Composition de la «commission PU»

Président

Fabrice Germanier conseiller municipal en charge des constructions

Membres

Olivier Cottagnoud président de la commune

André Fontannaz vice-Président de la commune

Jérôme Bétrisey chef du service des constructions

Nicolas Berner chef du service des travaux publics

Anne-Françoise Dubuis Bureau bisa, consultante externe

DÉCHETS ALIMENTAIRES

La mise en place des bacs de récupération pour les déchets alimentaires a très vite rencontré un énorme succès.

Plus de 730 ménages utilisent régulièrement cette infrastructure, soit près de 25% des ménages. La vitesse de remplissage des bacs est telle que pour 3 emplacements, une vidange quotidienne est nécessaire.

Au vu de ce constat, le bon fonctionnement de ce système de récupération est compromis tous les weekends et le service à la population ne peut pas être garanti 7 jours sur 7 : Les transporteurs de vidange de ces installations ne récupèrent pas durant le weekend ou alors à coûts exorbitants.

La solution discutée au sein de l'exécutif est l'augmentation du nombre de points de collecte. Des emplacements publics sont à l'étude le long des routes à forte fréquentation afin de rendre ces points de collecte attractifs.

L'effet sur une probable diminution du tonnage des déchets ménagers envoyés pour incinération à l'UTO n'est pas encore mesurable. Ces données seront analysées après une année d'exploitation.

RAPPEL :

Il est indispensable d'utiliser uniquement les sacs compostables fournis gratuitement par le système :

- Les sacs vendus dans le commerce comportent souvent des fibres de plastique non dégradables malgré l'insigne «compostable»,
- L'utilisation d'autres sacs est interdite : il n'est pas possible de faire le tri à l'usine et toute la cargaison doit être incinérée.

*Pour le Service technique
André Fontannaz, président
Nicolas Berner, chef technique*



Chiffres-clés :

- 11'000 accès depuis la mise en fonction,
- 730 ménages actifs,
- 130 ouvertures par jour en moyenne,
- 14 utilisations en moyenne par ménage en 100 jours, soit 1x/semaine,
- 157 bacs de 200 litres vidangés en 100 jours.

EXTRAITS DES DÉCISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019

Personnel communal

- Suite aux mises au concours effectuées, décide des engagements suivants :
- Bertrand Fontannaz en tant que secrétaire municipal,
- Rabisa Hasani (65 %) et Vasanthana Balachandran (15 %) en tant que dames de nettoyage,
- aux structures de l'enfance, Gaëlle Gilibert en tant qu'éducatrice (60 %), Christine Piatti en tant qu'auxiliaire (50 %), Margaux Léger en tant qu'éducatrice en formation et Mélanie Raemy en tant que stagiaire à la nurserie,
- Antony Duroux en tant qu'assistant de sécurité publique,
- Jérôme Vernez en tant qu'adjoint au responsable eaux,
- Bastien Germanier en tant qu'apprenti employé de commerce.
- Suite à une démission, met au concours un poste d'aide bibliothécaire à 45 %.
- Met au concours le poste de teneur de cadastre en prévision du départ à la retraite du titulaire actuel.

Finances communales

- Prend connaissance et approuve les comptes 2018 de la Municipalité.
- Prend connaissance du rapport de contrôle rédigé par la fiduciaire Fidag S.A., responsable de la révision.
- Prend connaissance et approuve les comptes 2018 du Consortage de Motelon.

Travaux publics

- Adjugé le mandat relatif aux compteurs d'eau potable à l'entreprise Elmecca SA et décide d'une installation sur 10 ans.
- Approuve l'offre de Jérôme Disière & Fils SA pour la réfection des barrières des ponts en bois du canal du Milieu.
- Concernant la route de l'Industrie, adjugé les travaux de génie civil à l'entreprise Joseph Carron SA, et les travaux d'appareillage à Fred Thomas Sàrl.
- Décide que les frais de mise en conformité à réaliser sur les canalisations d'eaux usées suite aux tests de fumée sont à la charge des privés.
- Adjugé les travaux de génie civil et de sanitaire relatif à l'irrigation de Bresse à l'entreprise Charly Gaillard & Fils SA.
- Concernant le tronçon rue de la Millière / chemin Nord / chemin de la Préfecture, adjugé les travaux de génie civil à l'entreprise Joseph Carron SA pour le lot 1 et à Implenia SA pour le lot 2, et les travaux d'appareillage à Charly Gaillard & Fils SA.
- Décide d'autoriser l'arrosage avec l'eau potable pendant deux tranches horaires quotidiennes, à savoir 3 heures le matin (05h00-08h00) et 3 heures le soir (19h00-22h00).

Constructions

- Approuve l'offre d'Alder + Eisenhut SA relative à l'entretien des équipements et les dispositifs de rangement des engins mobiles de la salle de gymnastique de Bresse.
- Adjugé l'installation de rafraîchissement du bâtiment des structures de l'enfance à l'entreprise GD Climat SA.
- Concernant l'extension du bureau communal, procède aux adjudications suivantes : mandat d'architecte au bureau CEPA, CFC 201 à Evéquo SA, CFC 211.1 à Von Ro, CFC 215.5 à Reynard, CFC 214.1 à Dénériaz SA, CFC 221.4 à Revaz SA, CFC 224.1 à Reynard SA, CFC 23 à Electricité Sédunoise SA, CFC 240 à Reynard SA, CFC 271 à Coudray peinture SA, CFC 273 à MP - Menuiserie Charpente Sàrl, CFC 273 à L'Artisan Sàrl, CFC 274 à Vitrerie Crettenand, CFC 281 à Créa'Chapes, CFC 281.7 à Reynard Pierre-Clovis.
- Adjugé l'achat du véhicule pick-up au Garage Auto Consult SA et de la saleuse à Pascal Florey Sàrl.
- Adjugé l'achat d'une auto-laveuse pour la salle du Stand de tir à l'entreprise Wetrok SA.
- Approuve l'offre de Debons métal Sàrl pour le remplacement des six portes d'entrées du Centre scolaire de Bresse.
- Adjugé la fourniture et la mise en place de panneaux acoustiques pour treize classes du Centre scolaire des Plantys à l'Artisan du Bois.

Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Prend note que le nombre de classes pour la rentrée scolaire 2019-2020 sera inchangé.
- Suite à la démission de Daniel Roh, prend note de la nomination d'Eddy Nalesso en tant que représentant des enseignants auprès de la commission scolaire.
- Valide les désignations de Lucie Vergère (mercredi matin), Nicole Favre (20 %), Jessica Papilloud (100 %) et Tiffany Bigler (50 %) comme nouveaux enseignants.
- Prend note que l'UAPE sera ouverte pendant les vacances estivales les semaines 27, 28, 29 et 33, sauf le jeudi de cette dernière semaine. En semaine 26, ouverture les lundi et vendredi toute la journée, ainsi que les mardi et jeudi après-midi.

Demandes et divers

- Participe en délégation aux 90 ans de Mmes Georgette Guex, Eline Ostertag et Angela Fiorini.
- Décide que le chèque sport et culture émis par la Municipalité pourra désormais être utilisé dans le cadre des cours du Conservatoire cantonal ainsi que de l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA).
- Adjugé l'achat du nouveau véhicule de police au garage St-Christophe Vétroz Sàrl.
- Valide la nouvelle table de subventions octroyées aux sociétés locales.

RESTRICTION D'ARROSAGE AVEC L'EAU POTABLE

Afin de garantir les ressources en eau potable, la Municipalité tient à rendre attentifs les habitants que l'arrosage des jardins et pelouses avec de l'eau potable est limité durant la période suivante :

Du 15 juin au 15 septembre 2019

Dans les quartiers dépourvus d'un réseau publics d'irrigation, l'arrosage des jardins et pelouses avec de l'eau potable est autorisé **uniquement de 05h00 à 08h00 le matin et de 19h00 à 22h00 le soir** durant cette période. En dehors de ces horaires, l'utilisation de l'eau potable est autorisée uniquement pour les besoins ménagers. Nous demandons également la plus grande discipline aux détenteurs de piscines.

Le nettoyage des places et des véhicules, ainsi que l'arrosage à la traîne, sont absolument interdits.

L'arrosage des cultures fruitières/agricoles est soumis à autorisation communale (M. Boulnoix au 079 337 66 42).

Des contrôles seront opérés par le garde champêtre et/ou le personnel communal assermenté, et

les contrevenants seront verbalisés sans avis, en vertu des articles 20 bis du Règlement communal de police, 6 et 26 du Règlement d'utilisation de l'eau.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

*Pour le Service technique
André Fontannaz, président
Nicolas Berner, chef technique*



PERSONNEL COMMUNAL

Changement au sein du personnel de nettoyage

Après plusieurs années en tant que dame de nettoyage affectée au Stand de tir puis également au Centre scolaire des Plantys, **Andrée Udry** a pris sa retraite à la fin du mois de mai dernier. Elle peut désormais jouir d'un repos bien mérité et se consacrer à ses différents loisirs.

Pour la remplacer, deux mises au concours distinctes avaient été effectuées, et la Municipalité a procédé aux engagements d'une part de **Rabisa Hasani**, qui s'occupera du nettoyage du Centre scolaire des Plantys, et d'autre part de **Vasanthana Balachandran**, qui œuvrera pour sa part au Stand de tir. Elles ont toutes deux débuté leur activité à la fin du mois de mai.

Nous souhaitons la bienvenue à Mmes Hasani et Balachandran au sein du personnel communal, et une excellente retraite à Mme Udry !



Mme Vasanthana Balachandran



Mme Rabisa Hasani

Changement à la tête du secrétariat communal

Une passation de pouvoir importante a eu lieu au début du mois de juin dernier. En effet, après 22 ans en tant que secrétaire municipal, **Laurent Seppey** a décidé de quitter cette fonction pour se consacrer pleinement à son métier d'origine d'économiste, toujours au service de la Municipalité. Un renforcement du service financier communal était en effet nécessaire afin de pouvoir, notamment, atteindre les objectifs financiers visés. M. Seppey devient donc, au 1er juin, chef du Service des finances et des contributions de la Municipalité.

Son successeur au poste de secrétaire municipal, **Bertrand Fontannaz**, n'est pas un inconnu à Vétroz, puisqu'il y est né et y a grandi. Juriste, il a travaillé de nombreuses années au Groupe Mutuel, puis dans l'un des services juridiques de l'Etat du Valais, et enfin dans un EMS en tant que directeur. Son expérience managériale est un atout considérable pour la Municipalité, de même que sa formation qui complète ainsi le panel de compétences du personnel communal.

Nous sommes convaincus que l'ensemble du personnel communal, ainsi que les citoyens, bénéficieront de ce changement et de cet engagement.

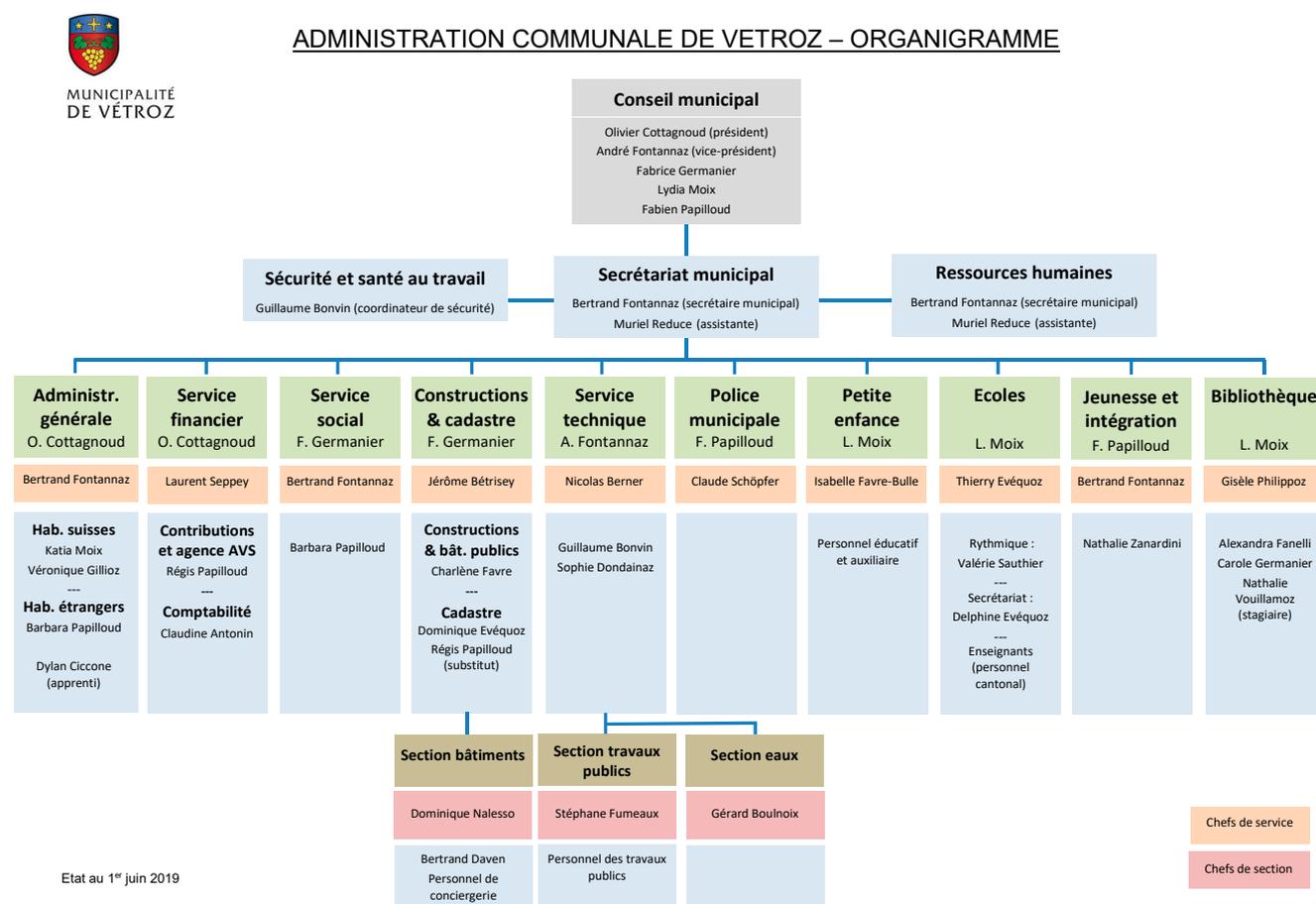


M. Bertrand Fontannaz

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz

Nouvel organigramme

L'organigramme de l'administration communale a été mis à jour. Celui-ci donne une vue d'ensemble de l'organisation des services. Ainsi, en cas de question, vous pouvez vous adresser directement au responsable du service concerné, ou au Conseiller municipal en charge du dicastère.



INFORMATIONS OFFICIELLES FINANCES COMMUNALES - COMPTES 2018

A) RÉCAPITULATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

CENTRES DE CHARGES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Administration générale	1'615'854.30	21'503.17	65'345.00	0.00
Sécurité publique	1'169'735.53	348'592.90	296'939.45	109'254.95
Enseignement & formation	5'700'016.17	90'594.65	162'932.05	21'634.35
Culture, loisirs, culte	942'038.50	45'990.80	0.00	0.00
Santé	528'418.40	0.00	7'464.65	0.00
Prévoyance sociale	5'458'295.84	1'865'737.65	275'810.75	0.00
Trafic	3'168'148.83	56'694.55	2'009'229.25	0.00
Protect. & aménag. environn.	3'683'522.64	2'953'188.09	3'018'809.25	1'941'930.80
Economie publique	417'074.45	199'496.65	89'880.00	0.00
Finances & impôts	1'520'743.22	18'618'225.58	5'324.70	0.00
Totaux	24'203'847.88	24'200'024.04	5'931'735.10	2'072'820.10

B) COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	COMPTES 2018	BUDGET 2018
Revenus	24'200'024.04	22'448'050.-
Charges, y compris amortissements comptables	- 24'203'847.88	- 23'872'260.-
Excédent de dépenses 2018	- 3'823.84	-1'424'210.-
Amortissements comptables	5'030'535.25	5'128'576.-
Marge d'autofinancement 2018	5'026'711.41	3'704'366.-

C) COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTES 2018	BUDGET 2018
Investissements bruts	8'643'870.91	12'182'210.-
Recettes d'investissements	2'419'678.45	4'161'156.-
Investissements nets 2018	6'224'192.46	8'021'054.-

D) COMPTE DE FINANCEMENT

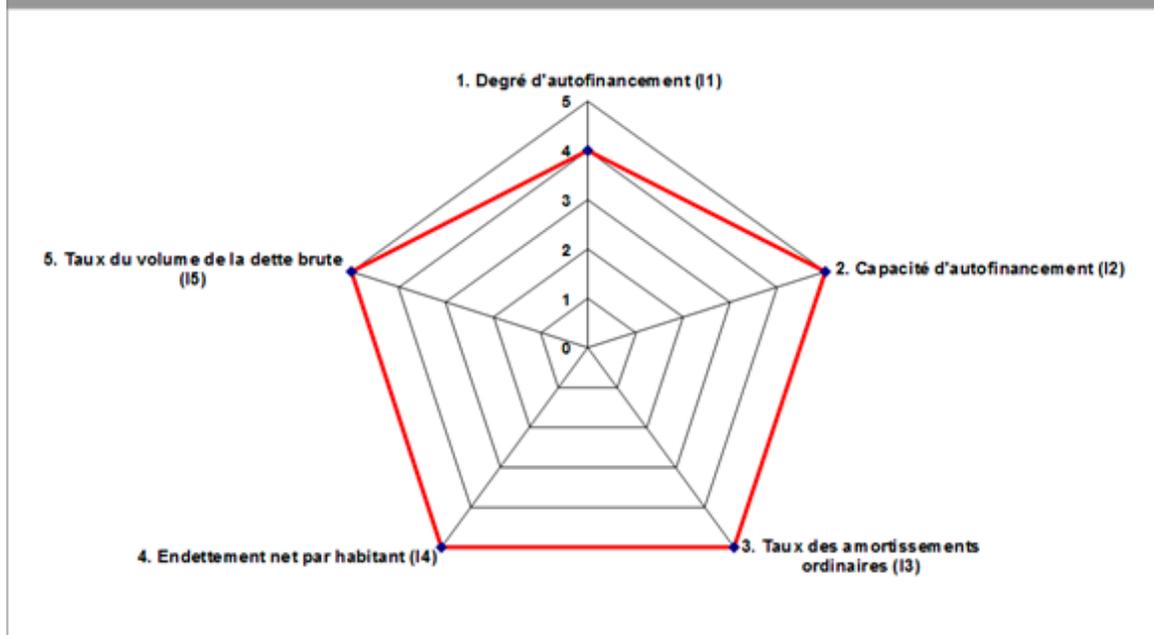
	COMPTES 2018	BUDGET 2018
Marge d'autofinancement	5'026'711.41	3'704'366.-
Investissements nets	6'224'192.46	8'021'054.-
Insuffisance de financement 2018	-1'197'481.05	-4'316'688.-

E) MODIFICATION DU CAPITAL

	COMPTES 2018	BUDGET 2018
Report de l'insuffisance de financement	-1'197'481.05	-4'316'688.-
Report des investissements nets au bilan	6'224'192.46	8'021'054.-
Report des amortissements comptables au bilan	- 5'030'535.25	- 5'128'576.-
Variation de la fortune nette	-3'823.84	-1'424'210.-

Le graphique ci-après résume les 5 ratios ressortant des indicateurs financiers instaurés par le Canton du Valais. La note maximale est ainsi atteinte dans 4 domaines, hormis pour ce qui est du degré d'autofinancement et qui s'explique par le volume élevé des investissements consentis.

Graphique des indicateurs - moyenne des années 2017 et 2018



La marge d'autofinancement dégagée en 2018, soit Fr. 5'026'711.41, est supérieure de Fr. 1'322'345.41 aux prévisions en raison des éléments suivants (le signe + indique un écart favorable) :

Ecarts sur les revenus	1'751'974.04
Impôts	1'641'443.21
Patentes et concessions	48'118.53
Revenu des biens	112'916.94
Contributions de triers	5'550.73
Parts à des recettes cantonales sans affectation	9'380.55
Participations de collectivités	13'896.60
Subventions acquises	-17'623.15
Prélèvements sur les financements spéciaux	-352'817.53
Imputations internes	291'108.16
Ecarts sur les charges	-429'628.63
Charges de personnel	105'218.60
Biens et services	-38'676.67
Intérêts passifs	105'568.86
Amortissements financiers	-116'993.17
Parts et contributions sans affectation	16'222.50
Participation à des collectivités publiques	179'471.16
Subventions accordées	-389'331.75
Imputations internes	-291'108.16
Ecart global favorable	1'322'345.41

En 2018, la Municipalité de Vétroz a procédé à des investissements nets de Fr. 6'224'192.46, inférieurs de 1'796'861.54 à la budgétisation établie. L'écart s'explique essentiellement par le fait que des projets conséquents n'ont pas été réalisés, notamment les constructions de la maison du feu ainsi que du dépôt des travaux publics.

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2018 s'élève à Fr. 51'106'808.79, en hausse de Fr. 958'571.45 par rapport à la situation au 31 décembre 2017.

Avec une fortune de Fr. 13'590'482.97 au 31.12.2018 et un endettement net par habitant qualifié de faible, soit Fr. 2'661.-, la Municipalité de Vétroz demeure actuellement en mesure de faire face à ses engagements.

Olivier Cottagnoud, Président

Laurent Seppay, Chef du service financier



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés.	